



Commission Deux-Sévrienne du Palet

DOSSIER SPORTIF SAISON 2019/2020



ORGANIGRAMME DU PALET

F.N.S.M.R.

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural

www.fnsmr.org

C.R.S.M.R.

Comité Régional du Sport en Milieu Rural des Pays de la Loire > paysdelaloire.sportrural.fr
Comité Régional du Sport en Milieu Rural Nouvelle Aquitaine

C.D.S.M.R.

Comité Départemental du Sport en Milieu Rural

- **Loire-Atlantique** : clubs domiciliés en Loire-Atlantique > 44.sportenmilieurural.fr
- **Maine-et-Loire** : clubs domiciliés en Maine-et-Loire > 49.sportenmilieurural.fr
- **Vendée** : clubs domiciliés en Vendée > www.cdsmr85.com
Pas de clubs de palets en Sarthe et en Mayenne (pas de CDSMR dans le 53)
- **Deux-Sèvres** : clubs domiciliés en Deux-Sèvres > 79.sportural.fr

C.R.P.L.

Commission Régionale du Palet
Laiton
Palet Laiton
Responsable : Thierry Cailleaud

C.V.D.P.

Commission Vendéenne du
Palet
Palet Fonte
Responsable : Yvon Meunier

C.D.S.P.

Commission Deux-Sévrienne du
Palet
Palet Fonte et Laiton
Responsable : André Landrit

12 CLUBS

LA CHAPELLE BASSE MER (44)
CHOLET (49)
GESTE (49)
JALLAIS (49)
MAZIERES EN MAUGES (49)
ST PIERRE DES
ECHAUBROGNES (79)
LA GAUBRETIERE (85)
LA VERRIE (85)
NESMY (85)
TALMONT SAINT HILAIRE (85)
VENANSAULT (85)
BAZOGES EN PAILLERS (85)

54 CLUBS

8 CLUBS

Pour tous renseignements :

WWW.LE-PALET.COM

La Commission Deux-Sévrienne du Palet - 2019/2020

Fonction	NOM Prénom	Club	Mail	Téléphone	Adresse	
PRESIDENT CDSMR 79	AIRault Jean-Luc		airault.jean-luc@wanadoo.fr	06 65 53 06 57	1 Rue Léon Deschamps	79190 Sauzé Vaussais
REFERENT Palet	LANDRIT André	Saint-André s/Sèvre	dedelandrit79@gmail.com	06 78 12 59 70	34 Rue Des Joncs	79380 St André S/Sèvre
ASSISTANT Palet	GIRARDEAU Y-Marie	Combrand	yvesmarie.girardeau@sfr.fr	06 73 95 16 02	6 Rue des Peupliers	79700 Rorthais
SECRETAIRE	HAY Flavien	Combrand	hay.flavien@laposte.net	06 47 03 01 42	La Vernière	79140 Combrand
MEMBRE	LOISEAU Stéphane	La Petite-Boissière	stephaneloiseau@orange.fr	06 68 19 58 77	7 Rue Basse	49690 Coron
MEMBRE	MORIN Aurélien	Moncoutant	brec.anne@orange.fr	06 30 99 84 52	17 Lieu Dit le Patis	79320 Chanteloup
MEMBRE	BODIN Sébastien	Secondigny	gobin.stephanie@wanadoo.fr	06 81 76 88 46	3 Impasse de la Royaute	79130 Secondigny
MEMBRE	VIVIER Jérémie	Saint-Pardoux	jeremievivier@hotmail.com	06 33 63 85 80	Les Mottes	79310 St Pardoux
MEMBRE	PREVAULT Sébastien	Thouars	babas79@hotmail.fr	06 16 73 74 97	17 Chemin des Graines	79100 Thouars

Chaque membre de la CDSP peut avoir un suppléant de son club qui prend part aux réunions de la commission.



Fédération Nationale

Sport en Milieu Rural

Certificat Médical

Attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive

Je soussigné(e),

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :

M. Mlle Mme :

Né(e) le :

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contreindiquant la **pratique du sport** :

Palet et Jeux Sportifs Traditionnels

Fait à :

Date le :

SIGNATURE et CACHET DU MÉDECIN

Conformément au décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016, modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, ce certificat est valable trois ans, sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes les questions. Sauf pour les disciplines à contraintes particulières.



Règlement du Championnat des Deux-Sèvres de palet fonte

1 Informations et licences

1.1 Introduction

Ce document a été rédigé par les membres de la Commission Deux-Sévrienne du Palet (*CDSP) avec le soutien du CDSMR 85 et du CDSMR 79. Il a pour but de recenser tous les différents points de règlement concernant le championnat de palet fonte des Deux-Sèvres

Ce document est la propriété de la CDSP et du CDSMR 79 et peut, à tout moment évoluer. En cas de manquement à une règle ou de manque de clarté, la CDSP se réserve le droit de revoir son action.

Elle est, en cas de litige, seul arbitre.

1.2 Lexique

FNSMR	Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural
CRSMR PdL	Comité Régional du Sport en Milieu Rural Pays de la Loire
CRSMR NA	Comité Régional du Sport en Milieu Rural Nouvelle Aquitaine
CDSMR 85	Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de Vendée
CDSMR 79	Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Deux-Sèvres
CDSP	Commission Deux-Sévrienne du Palet
CVDP	Commission Vendéenne Du Palet
CRPL	Commission Régionale du Palet Laiton



Jean-Luc AIRAULT (Président CDSMR 79) et André LANDRIT (Référent Palet 79)

1.3 Licences

Pour qu'un club soit engagé au championnat de palet fonte auprès de la CDSP, il doit :

↳ Adhérer obligatoirement à la FNSMR via le CDSMR 79 ↳ Valider un minimum de 15 licences

Un licencié possède **une** licence annuelle à la FNSMR (valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante = 1 assurance « Individuel Accident ») – Tarif : 14€50

2 La répartition des clubs

Le championnat est composé d'une division. Formé de 4 clubs minimum.

Chaque club rencontre tous les autres clubs. Leur rencontre se fait sous forme de deux matches aller et retour.

2.1 Les journées de championnat

Suivant le nombre de clubs dans la poule, les 6 journées de championnat sont : (exemple)

Date	LOCAL	Nbre joueur	SCORE	Nbre Joueurs	VISITEUR
27-sept	Thouars	A :		B :	Saint-Pardoux
J1	Moncoutant	C :		D :	Secondigny
25-oct	Saint-Pardoux	B :		C :	Moncoutant
J2	Secondigny	D :		A :	Thouars
29-nov	Thouars	A :		C :	Moncoutant
J3	Secondigny	D :		B :	Saint-Pardoux
10-Janv	Moncoutant	C :		A :	Thouars
J4	Saint-Pardoux	B :		D :	Secondigny
07-févr	Moncoutant	C :		B :	Saint-Pardoux
J5	Thouars	A :		D :	Secondigny
06-mars	Saint-Pardoux	B :		A :	Thouars
J6	Secondigny	D :		C :	Moncoutant

Dates indicatives – les clubs peuvent s'arranger entre eux pour décaler les dates

3 Le déroulement d'une rencontre

3.1 Généralités

Une rencontre se joue entre 2 clubs. Chaque club présente des joueurs licenciés au nombre de 12 minimum pour les feuilles de tirage.

Elle doit se dérouler le vendredi soir sauf accord entre les deux clubs.

Chaque équipe est composée de deux joueurs du même club. A chaque partie, suivant le tirage, les joueurs changent de coéquipier et rencontre une nouvelle équipe adverse.

Chaque joueur joue avec deux palets. Un match se fait en six parties de 11 points.

La distance de jeu est de 3,80 m du bord de la plaque à la ligne de jeu.

Tout le matériel (Plaques, palets, ...) est de la fourniture du club qui reçoit. Les palets doivent être identiques avec les numéros incrustés à l'intérieur.

Tout le matériel doit être mis en place avant 20h30.

Le règlement est celui édité par la FNSMR en lien avec les commissions de palet (dernière version publiée en juin 2019 – téléchargeable sur le site www.le-palet.com).

3.2 Les inscriptions

Pour qu'une personne puisse jouer dans le club A, elle doit :

- ↳ Etre inscrite sous Gestaffil – logiciel de gestion des licences à la FNSMR
- ↳ Etre inscrite sur la feuille de match

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'INSCRIRE DES JOUEURS QUI NE SONT PRESENTS DANS LA SALLE

Les joueurs doivent être inscrits sur la feuille de match avant 20 h 30

Un club se doit de refuser toute personne ne respectant pas ces règles.

Si un ou plusieurs joueurs ne respectent pas les conditions d'être « licencié », ce ou ces joueurs ne pourront pas participer aux matchs.

La CDSP et les CDSMR ne peuvent être tenus responsable de tout manquement en ce sens pour un non contrôle des licences et tout problème pouvant en découler (accident, problème avec ce joueur non licencié etc.)

3.3 Le tirage des joueurs

Le tirage est fourni par la CDSP sur support informatique. Chaque club doit faire le nécessaire pour les imprimer afin de les afficher à la vue de tout le monde et cela jusqu'à la fin du match.

Le tirage devra être fait et affiché avant 20 h 45.

La première partie ne devra pas démarrée après 20 h 50.

Le lancement de chaque partie est donné par un coup de sifflet du représentant du club local. Si un joueur ne s'y est pas rendu dans un délai de cinq minutes, l'équipe adverse marquera 11/0

Une fois que le coup de sifflet est donné, le club ne doit plus servir à boire.

A chaque anomalie rencontrée sur les feuilles de tirage, il est impératif de les renvoyer à la CDSP afin qu'elles puissent être corrigées.

La feuille de match ne doit en aucun cas être modifiée après les signatures.

Si un joueur joue plusieurs fois avec le même, la personne peut demander à changer.

Il est plus facile de noter à gauche l'équipe ayant moins de joueurs et à droite celle qui en a plus.

3.4 Les scores

POINTS SUR UNE PARTIE	
Une équipe qui gagne à 11 points	5 points
Une équipe qui perd à 9 ou 10	3 points
Une équipe qui perd à 6, 7 ou 8	2 points
Une équipe qui perd à 3, 4 ou 5	1 point
Une équipe qui perd à 0, 1 ou 2	0 point

POINTS AUX CLUBS	
Un club qui gagne	3 points
Match nul (égalité de points entre clubs)	2 points
Un club qui perd le match mais gagne sur la plaque (Nouveauté)	2 points
Un club qui perd	1 point

En cas de forfait d'un club => 0 point

3.5 Les points de pénalités

Les points de pénalités sont des points en fonction de l'écart des joueurs entre les deux clubs. Pour ce premier championnat des Deux-Sèvres, **le nombre de points de pénalités maximum sera de 36 points**, afin de ne pas pénaliser les plus petits clubs. En fin de match, le club supérieur en nombre marquera donc en plus un point par partie et par joueur d'écart **dans la limite de 6 joueurs maximum.**

Un club peut se présenter avec moins de 16 joueurs. Si le nombre est inférieur, le match est déclaré forfait mais pourra être joué.

Au-dessus de 30 joueurs lors d'un match, on ne compte pas les points de pénalité.

Exemple 1 : Club A (30 joueurs) contre Club B (20 joueurs)

En fin de match, le club A bénéficiera non pas de 10 joueurs mais de **6 joueurs *6** soit +36 points

Exemple 2 : Club A (18 joueurs) contre Club B (18 joueurs)

En fin de match, aucun club ne bénéficie de points supplémentaires

Exemple 3 : Club A (24 joueurs) contre Club B (21 joueurs)

En fin de match, le club A bénéficiera de $(24-21)*6$ soit +18 points

3.6 La fin de compétition

A la fin de la compétition, le représentant du club local remplit la feuille de match sans oublier le nombre de joueurs ainsi que les scores à chaque partie. Il signera et fera signer par le représentant du club adverse avant d'annoncer les résultats à tous les joueurs.

La feuille de match est sous la responsabilité du club local.

Lors de l'annonce des résultats le vendredi soir, le nombre de joueurs et les scores devront être communiqués par sms avant le lundi matin 9h00 au 06.17.65.18.20 ou par mail à l'adresse du CDSMR 85 qui nous aide pour ce premier championnat 2019/20 : contact@cdsmr85.com

La feuille de match correctement remplie devra être envoyée par mail à l'adresse du CDSMR 85 contact@cdsmr85.com avant le mardi soir minuit ou par MMS au 06 17 65 18 20

3.7 Les cas particuliers

◆ Pour des problèmes de disponibilité de salle, un club peut demander à inverser les matches. Les clubs s'arrangeront entre eux.

Un joueur doit s'absenter

◆ La raison de l'absence devra être validée auparavant par les deux représentants de club. En cas de litige, le match se poursuivra comme si l'absence était validée. Le club en désaccord posera une réserve sur la feuille de match. La CDSM tranchera.

En cours de partie, l'équipe se dissocie

- ◆ Le joueur restant peut terminer sa partie en jouant seulement ses deux palets.
- ◆ Un joueur seul ne peut pas commencer une partie.
- ◆ Si le club est en nombre impair, le joueur exempt peut remplacer le joueur qui a abandonné mais ne marquera pas de points comme un joueur exempt à la fin du match.
- ◆ Si une équipe abandonne en cours de partie, l'équipe adverse marque 11-0.

4 Divers

4.1 Report de match

Le club qui demande une modification de date doit faire une demande par écrit auprès de son adversaire au moins trois semaines avant la nouvelle date proposée. Il doit donner son accord au moins quinze jours avant cette même date au président adverse, ce courrier doit être envoyé en double à la CDSP.

Si aucun accord n'est trouvé, la CDSP tranchera.

Aucun report de match ne sera accepté après la dernière journée de championnat

4.2 Le tarif des boissons

Tarifs des boissons des matches :

Bouteille ou canette	1,20 euros
Verre (Vin, cidre, café)	0.70 euros
Verre (Soda, Jus de Fruits)	0.50 euros
Gobelet (Soda, Jus de Fruits)	0.50 euros
Sandwichs	1.50 euros
Sandwichs chauds	2.00 euros

4.3 La rupture de match

Une rupture de match est un empêchement de continuer le match suite à un problème matériel complètement indépendant de la volonté des joueurs (Exemple : panne de courant dans la salle, ...).

Si la rupture est inférieure à 30 minutes la partie en cours continue avec les points acquis. Au delà des 30 minutes, le match sera reporté à la demande du club visiteur.

En cas de litige, le club visiteur posera une réclamation et la CDSP tranchera

4.4 Les sanctions disciplinaires

Conformément au règlement de la FNSMR et à la décision de la Commission Deux-Sévrienne du Palet, tout joueur ne respectant pas le règlement, le travail des bénévoles du club d'accueil ou toute autre personne présente lors de la journée de championnat concernée se verra sanctionnée d'une disqualification immédiate à la journée en question voire aux autres journées de championnat de palet à venir (dans ce cas de figure, seule la CDSP tranchera et prendra une décision en concertation avec les présidents des 2 clubs concernés).

La disqualification immédiate devra se faire en présence du président des 2 clubs ou à défaut par 2 représentants désignés du club A et B.

Pour tout manquement aux règles techniques, à l'esprit sportif ou aux conditions générales lors des journées de championnat, les sanctions iront de l'avertissement à la radiation selon la gravité des faits reprochés.

NOUVEAUTÉ ! COUPE CDSP 2019-20

Règlement :

La Coupe CDSP est une compétition réservée aux clubs de palet fonte du CDSMR 79, hors CVDP.

- La Coupe CDSP se joue en doublette formée indissociable pour tout le tour de coupe (chaque club est libre de former ces doublettes comme il le désire).
- 5 parties par rencontre
- 3 palets par joueur et parties en 13 points
- Il faut utiliser les tirages de coupe informatiques, fournis par la CDSP.
- Horaires, procédure, sanctions, tarifs boisson : identique au championnat CDSP.
-

Système de cette coupe :

- Tirage au sort des 4 clubs (le premier tiré au sort reçoit le deuxième club tiré) pour le premier tour uniquement.

Date du premier tour : 15/11/2019

- Thouars – Saint Pardoux
- Moncoutant – Secondigny

Les deux gagnants disputeront la finale de cette coupe

Les deux perdants disputeront un challenge (sorte de consolante)

Ces deux matchs se joueront au même endroit le 25 janvier 2019 à Secondigny.

Un club qui aura été désigné auparavant s'occupera d'organiser la finale de cette Compétition (matériel + buvette).

Le comité deux-sévrien s'occupera des tirages.

ARTICLE 1 :

Un responsable de chaque club est désigné pour la table de marque pour tout le match. Ces deux personnes sont les seules autorisées à être derrière la table de marque. Chaque club est tenu de fournir un responsable à chaque match de coupe, celui-ci devra obligatoirement inscrire son nom et signer la feuille de match.

ARTICLE 2 :

Les inscriptions des joueurs sont prises de 20 H à 20 H 35.

Il est formellement interdit d'inscrire des joueurs qui ne sont pas présents dans la salle.

Dès que le tirage est commencé, aucune inscription ne peut être acceptée.

Le contrôle des licences peut être effectué pendant toute la durée du match jusqu'à la validation des résultats.

ARTICLE 3 :

Chaque club ou entente doit présenter un minimum de **16** joueurs à chaque match. Dans le cas où un club présenterait moins de 16 joueurs, le match doit se jouer.

Le nombre d'équipes minimum pour un match de coupe est fixé à huit. Si le nombre est inférieur le match sera déclaré forfait mais sera joué.

ARTICLE 4 :

De 20 H 35 à 20 H 45, les deux responsables doivent établir les 5 feuilles de parties suivant les tableaux fournis par la **CDSP**. Toute anomalie vue sur les feuilles devra être signalé à la **CDSP**

ARTICLE 5 :

Les feuilles de tirage sont “ indiscutables “ quel que soit le mode (par feuille ou informatique).

ARTICLE 6 :

Un match de Coupe CDSP se déroule en **5 parties de 13 points**. En cas d'égalité à la cinquième partie, une sixième partie sera jouée en prenant le tirage de la sixième partie. **Si les deux clubs ne se sont pas départagés à la fin de la sixième partie, le match sera rejoué à une date ultérieure (avant le tour suivant) chez le club s'étant déplacé. »**

ARTICLE 7 :

Les perdants du 1^{er} Tour de Coupe CDSP seront repêchés dans un challenge «Challenge CDSP » Le règlement du Challenge CDSP est identique au règlement de la Coupe CDSP.

ARTICLE 8 :

Pour un bon déroulement des parties, il faut se référer au règlement du palet (CDSMR).

ARTICLE 9:

Le lancer du “maître” doit avoir lieu à 20 H 45.

ARTICLE 10:

Le décompte des points par parties se fait d'après le barème suivant :

Une équipe qui gagne à 13 marque.....	6 points
Une équipe qui perd à 12 ou 11 marque	4 points
Une équipe qui perd à 10 ou 9 marque	3 points
Une équipe qui perd à 8,7 ou 6 marque	2 points
Une équipe qui perd à 5,4 ou 3 marque	1 point
Une équipe qui perd à 2,1 ou 0 point.....	0 point

Les points de pénalités

Les points de pénalités sont des points en fonction de l'écart des joueurs entre les deux clubs. Pour cette Coupe et Challenge CDSP, le nombre de points de pénalités maximum sera de 30 points, afin de ne pas pénaliser les plus petits clubs. En fin de match, le club supérieur en nombre marquera donc en plus **2 points par partie et par équipe d'écart dans la limite de 3 équipes maximum.**

Un club peut se présenter avec moins de 6 équipes. Si le nombre est inférieur, le match est déclaré forfait mais pourra être joué.

Exemple 1 : Club A (15 équipes) contre Club B (10 équipes)

En fin de match, le club A bénéficiera non pas de 5 équipes mais de 3 équipes x 2 points x 5 parties soit +30 points

Exemple 2 : Club A (9 équipes) contre Club B (9 équipes)

En fin de match, aucun club ne bénéficie de points supplémentaires

Exemple 3 : Club A (12 équipes) contre Club B (10 équipes)

En fin de match, le club A bénéficiera de (12-10)x 2 points x 5 parties soit +20 points

ARTICLE 11 :

Le tirage du 1^{er} tour et le reste de la compétition se fait au tirage au sort intégral.

ARTICLE 12 :

Les matchs de coupe ont lieu le vendredi soir sauf accord entre les deux clubs concernés.

ARTICLE 13 :

Départ d'un joueur en cours de partie : 2 cas possibles :

- **Personne d'astreinte ou motif valable (maladie, etc...) :**

=> le joueur restant finit la partie avec ses 3 palets.

=> 2 joueurs de la même doublette s'en vont en même temps : l'autre doublette gagne 13 au score de la doublette absente lors de l'arrêt de la partie.

- **Personne absente sans motif valable (ébriété, fâchée, etc...) :**

=> le joueur restant finit la partie avec ses 3 palets.

=> le joueur absent ne sera pas remplacé pendant les autres parties.

- Si la personne absente revient, elle reprend sa place à la partie suivante.

- Une partie est considérée comme commencée dès le coup de sifflet. Si une équipe n'est pas rendu dans un délai de cinq minutes, l'équipe adverse marquera 13 / 0.

ARTICLE 14 :

Tout match reporté devra avoir lieu dans les 15 jours suivant la date prévue par la **CDSP** dans la limite du possible.

ARTICLE 15 :

En cas d'intempérie (neige, verglas, etc....), le match sera reporté à une date ultérieure.

ARTICLE 16 :

La Coupe sera remise au club vainqueur lors de la finale.

ARTICLE 17 :

Tout litige ou réclamation sera examinée par la **CDSP**

NOTA :

Le règlement pourra subir toutes modifications susceptibles d'en améliorer la compréhension, la clarté et l'application.

Le présent règlement ne fait pas état :

- Des mesures disciplinaires à l'encontre des joueurs perturbateurs.

- Du règlement administratif.

- Des assurances.

- Des problèmes de mutation de joueurs.

Le bureau de la CDSP

COUPE DES DEUX-SÈVRES DE PALET

Samedi 23 Novembre 2019 – St-Amand s/Sèvre

- Réservée aux clubs de palet du Deux-Sèvres, affiliés au CDSMR 79
- Chaque club doit inscrire un minimum de 10 équipes de 2 joueurs pour participer, et un maximum de 20 équipes
- Les joueurs doivent être licenciés



Le règlement

Enjeu sportif : décrocher le titre de Champion de la Coupe des Deux-Sèvres

Les parties se jouent en 13 pts sauf les finales en 15 pts, 4 parties qualificatives le matin. Les 32 premiers seront en principale (poule 1), les 32 suivants en poule 3 (équivalent : consolante A), puis les 32 suivants en poule 5, etc. Les perdants du 1^{er} tour éliminatoire, joueront un challenge (N° de poule précédent + 1, ex : une équipe qui perd en 16^{ème} en poule 1, passe en 1/8^{ème} en poule 2). Le classement des perdants se fait sur la dernière partie (Exemple : un joueur perdant 10 à 13 sera devant un joueur ayant perdu 3 à 13). Les premiers éliminés définitifs se feront à partir de la 6^{ème} partie. Le règlement de la Coupe est régi par le règlement officiel du palet édité par la FNSMR.

FONCTIONNEMENT GENERAL :

Un signal sonore donne le début de la rencontre. Les équipes ont 5 minutes pour se rendre à leur plaque sinon l'équipe adverse marque 13-0. Pile ou face pour savoir qui commence la partie. Une équipe exempte marque 13-7

Après la 4^{ème} partie, un classement sera affiché et devra être consulté pendant le temps du repas. L'équipe gagnante du match donne le score à la table de marque correspondante (toute réclamation sur un résultat déjà rendu ne pourra être pris en compte, les organisateurs ne reviennent pas en arrière et ils ne peuvent en aucun cas changer le score). Présence d'un arbitre à partir des 1/2 finales. Tout joueur ne respectant pas le règlement, le travail des bénévoles ou toute autre personne présente lors de cet événement sera sanctionné d'un disqualification immédiate à cette journée, voir aux autres concours de palet à venir.

CHALLENGE INTERCLUBS 79

Depuis 2013, le Challenge Interclubs 79, rassemble les clubs adhérents et non-adhérents des Deux-Sèvres, ou autres départements de Nouvelle-Aquitaine invités.

Chaque club ou groupement de club inscrit 20 joueurs. Durant la journée chaque joueur effectue 8 parties en doublette, en changeant de partenaire à chaque partie.

Un cumul de points est alors fait pour donner un classement : par joueur et par club.

Les objectifs de cette journée sont :

- de se rencontrer entre clubs adhérents et associations non affiliées pour tisser des liens et mieux se connaître.
- d'accueillir de nouveaux joueurs et de nouvelles associations.
- de dynamiser le palet dans le département des Deux-Sèvres.

L'enjeu sportif est limité, il s'agit surtout de passer un bon moment entre paletistes Deux-Sévriens !

Commission Deux-Sévrienne Du Palet

Feuille de Match 2019-2020

▼ Cocher le club local

Club A :

▲ Date du match ▲

Club B :

Journée N° _____

_____ Heure début de Match

_____ Heure fin de Match

Exempts : écart du nombre de joueurs entre les 2 clubs, ne compter que 6 joueurs maximum.

1 points / joueurs exempt / partie

soit 6 points par joueur exempt. En coupe, ne compter que 3 équipes maximum. 2 points / équipes exempt / partie soit 10 points par équipe exempt

Nouveauté 19-20 Match perdu = 1 points
 Match perdu mais gagné sur plaque = 2 points
 Match nul = 2 points
 Match gagné = 3 points

CHAMPIONNAT >

COUPE >

CHALLENGE >

Exempts (mini 16, maxi 40) :

TOTAL :

CLUB A	CLUB B

▲ Nbre de joueurs ▲
ou équipes (Coupe)

P - 1

P - 2

P - 3

P - 4

P - 5

P - 6

Rappel : Championnat = **6 parties.**

Rappel : Coupe et Challenge = **5 parties** => (Une 6è si ex-aequo).

Remarques, réserves, réclamations, divers et signatures ci-dessous.

Nom du Responsable CLUB A :

Signature :

Nom du Responsable CLUB B :

Signature :

Les scores seront saisis sur internet par la CDSP

Envoyer cette "Feuille de Match" avant le mardi minuit suivant la rencontre.

Par mail : contact@cdsmr85.com ou mms 06 17 65 18 20

Par facebook : CDSMR Vendée Quentin

Un scan de la feuille ou une photo, au choix.

Le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural

NOTRE MISSION :

- * Le Sport pour animer les territoires
- * Sport pour tous
- * Multisports – Milieu Rural

Fédération agréée par le ministère des Sport
et membre au CNOSF (mouvement Olympique)



Les dates de championnat 2019/2020

21 SEPTEMBRE 2019	J1 - Sallertaine Salle Omnisports - place Emile Gaborit
05 OCTOBRE 2019	J2 - Mouzeuil-St-Martin Salle des fêtes - 4 rue du Château
02 NOVEMBRE 2019	J3 - Bazoges en Pareds Salle des 3 Rives
16 NOVEMBRE 2019	J4 - La Petite Boissière Salle des fêtes - Place de l'Eglise
30 NOVEMBRE 2019	J5 - La Boissière de Montaigu Salle polyvalente - près de l'église
14 DECEMBRE 2019	J6 - Chantonay Salle Gymnase Clémenceau
04 JANVIER 2020	J7 - St Colomban Salle Bel-Air
25 JANVIER 2020	J8 - La Garnache Salle René Bazin
8 FEVRIER 2020	J9 - Montournais Salle de la Chénaie - route de St-Mesmin

Réservé aux jeunes né(e)s depuis le 1^{er} janvier 2003
Ouvert à tous les licencié(e)s et non licencié(e)s
Féminins et masculins confondus

La Coupe de Vendée

23^{ème} édition !

Samedi 26 octobre 2019

Aux Essarts

www.le-palet.com

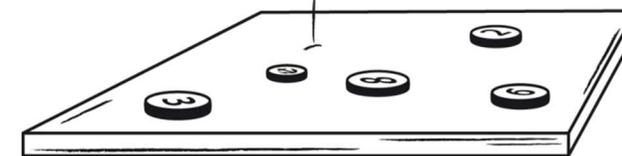


Rejoins-nous sur facebook :
PALET



Viens jouer avec nous au palet !

Compétitions jeunes 2019/2020



Comité Régional du Sport en Milieu Rural
des Pays de la Loire 202 Bd Aristide Briand
BP 167 85 004 La Roche sur Yon
Tél : 02.51.44.27.36
e.mail : contact@csmr85.com

Le palet

Il existe deux sortes de jeux de palet : le palet fonte et le palet laiton.

Ces deux pratiques sont répandues sur l'ensemble du territoire vendéen, car chaque club est dans le droit de choisir son type de palet.

Le palet se joue sur une plaque de plomb, avec 4 à 6 palets par équipe et le maître (le plus petit de tous).

Le but du jeu étant de réussir à placer sur la plaque vos palets, le plus prêt du maître.

On compte 1 point par palet placé près du maître et la première équipe rendue à 11 ou 13 remporte la mise.

Règlement officiel > publication FNSMR en 2014



Palet fonte



Palet laiton

Le championnat Jeunes

Championnat réservé au jeune né(e) depuis le 1^{er} janvier 2003.

Un classement jeune moins de 12 ans nés depuis le 1^{er} janvier 2007, et un autre, pour les jeunes né depuis le 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2006 inclus (16 ans).

Ouvert à tous licenciés ou non licenciés, féminin ou masculin confondus

Les épreuves ont lieu le samedi après-midi

7 parties à jouer par après-midi, en 1 vs 1

Changement d'adversaire à chaque partie

Possibilité de jouer qu'un samedi après-midi

Inscription sur place de 14 h 00 à 14 h 30, fin des compétitions vers 18 h

Montant de l'inscription fixé à 2 € par joueur donnant droit aux consommations (jus de fruit et un sandwich).



Le palmarès

Championnat jeunes (- de 16 ans) :

- 2007 : Valentin Guesdon ;
- 2008 et 2010 : Damien Gillier ; La Garnache
- 2009 : Gaëtan Forget ; St Hilaire du Loulay
- 2010 : Damien Gillier ; St Martin des Fontaines
- 2011 : Stanislas Gautron ; St Maurice des Noues
- 2012 : Stanislas Gautron ; Les Essarts
- 2013 : Arnaud Grimaud ; Les Essarts
- 2014 : Alban Orion ; Bazoges en Pareds
- 2015 et 2016 : Christopher Guillery ; La Boissière M.
- 2017 : Yohann Nicoleau ; La Garnache
- 2018 : Christopher Guillery ; La Boissière M.
- 2019 : Yohann Nicoleau ; La Garnache

Coupe de Vendée jeunes :

- 2007 : Charly Boutet ; La Garnache
- 2008 : Gaëtan Vigne ; Champagné-les-Marais
- 2009 : Lénaïc Sarazin ; Champagné-les-Marais
- 2010 : Stanislas Gautron ; St Maurice-des-noues
- 2011 : Stanislas Gautron ; Les Essarts
- 2012 : Arnaud Grimaud ; Les Essarts
- 2013 : Axel Charrier ; St Hilaire de Loulay
- 2014 : Yohann Nicoleau ; La Garnache
- 2015 et 2016 : Alban Orion ; Bazoges en Pareds
- 2017 : Gaël Grimaud ; Les Chatelliers-Chat.
- 2018 : Ronan Beaulieu ; La Garnache

Le palmarès complet est à retrouver sur le site : www.le-palet.com



LES MANIFESTATIONS – WWW.LE-PALET.COM

REUNION CDSP + AG CDSMR 79

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019 A SECONDIGNY

COUPE DE VENDEE JEUNES

SAMEDI 26 OCTOBRE 2019 AUX ESSARTS (85)

INDIVIDUEL FONTE

SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019 A LA MEILLERAIE-TILLAY (85)

4EME JOURNEE CHAMPIONNAT JEUNES VENDEE

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 A LA PETITE-BOISSIERE

COUPE DES DEUX-SEVRES DE PALET

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019 À ST-AMAND S/SEVRE

OPEN REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE PALET

SAMEDI 7 DECEMBRE 2019 A LEOGNAN (33) – OUVERT A TOUS

FINALES COUPE ET CHALLENGE CDSP

SAMEDI 25 JANVIER 2020 – SECONDIGNY

CHALLENGE INTERCLUBS 79

SAMEDI 18 AVRIL 2020 À THOUARS

COUPE DE FRANCE DE PALET FONTE

SAMEDI 2 MAI 2020 A LA MEILLERAIE-TILLAY (85)

Le-palet.com



Retrouvez l'actualité
sur le site officiel
du PALET !



I ♥
PALET

Facebook



Retrouvez-nous
sur la page facebook
officielle du PALET et sur
la page officielle Le Palet
en Deux-Sèvres !

